



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ 2023017
RELATIF A L'HEBERGEMENT, L'EXPLOITATION
ET AU SUPPORT DE LA SOLUTION
APPLICATIVE SYRTIS EN MODE SAAS**

**DÉCISION N° DM-23-132
EN DATE DU 16 MARS 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision municipale n° DM-23-078 relative au marché à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative SYRTIS;

VU l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT les contraintes et disponibilités du personnel de la médiathèque qui ont été évoquées lors de la réunion de lancement du 10 février 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de décaler la date de livraison de plusieurs semaines;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société TECH'Advantage, sise, 232 avenue Napoléon Bonaparte – 92500 RUEIL-MALMAISON, représentée par Madame Carole CHAPPEY, en qualité de Président Directeur Général, l'avenant 1 du marché n°2023017 relatif à l'hébergement, l'exploitation et au support de la solution applicative SYRTIS en mode SAAS.

Le présent avenant modifie la date de livraison définie à l'article 1.2. La nouvelle date de livraison est fixée au 6 octobre 2023.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230316-Imc1H10607H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/03/2023
Date de Publication : 16/03/2023